

## DOCUMENT DE CADRAGE de l'APPEL à INITIATIVE CRÉATIVE

L'un des objectifs visés par la Vice-présidence Transformation Pédagogique de l'UCA est de créer une dynamique d'innovation pédagogique au sein de la communauté universitaire. L'innovation pédagogique vise à contribuer à la réussite et à l'insertion professionnelle des étudiants en s'appuyant sur des approches pédagogiques et numériques innovantes. Elle implique des changements dans les pratiques d'enseignement dont le but est l'amélioration des apprentissages des étudiants.

Le Pôle IPPA (Service d'Ingénierie Pédagogique & de Production Audiovisuelle) a pour mission de faire naître, encourager et accompagner des initiatives, individuelles ou collectives, de pédagogie active et innovante portées par des enseignants ou des équipes enseignantes désireuses de permettre aux étudiants de devenir acteurs de leur formation. La transformation des espaces d'apprentissage est un outil important pour susciter l'expérimentation de pédagogies interactives, mettant en action les étudiants autour d'un projet ou d'une thématique, traités en mode collaboratif et en autonomie par exemple.

C'est pour cette raison que le Pôle IPPA souhaite utiliser le financement de 50 000 Euros de la Région AuRA 2019 pour mettre à disposition des enseignants désireux d'enseigner autrement, mais ne trouvant pas d'espaces équipés pour cela, des salles de créativité / salles de formation meublées et équipées numériquement, localisées dans vos composantes, donc à proximité de vos équipes enseignantes. Une ou plusieurs initiatives seront ainsi sélectionnées et accompagnées dans leurs réalisations.

Chaque initiative déposée fera l'objet d'une analyse sur le lieu envisagé et résultera sur un avis rédigé et chiffré précisément par le Pôle IPPA sur l'estimation de la faisabilité de ce projet. Si cet avis est positif l'initiative sera proposée au comité de sélection s'il ne l'est pas, la demande pourra être reformulée, réajustée ou redimensionnée.

### OBJECTIFS DE L'APPEL à INITIATIVE CRÉATIVE

- Répondre aux réels besoins des équipes pédagogiques
  - En termes de lieu d'apprentissage et d'enseignement idéal dans le but de transformer ses pratiques pédagogiques et d'améliorer la qualité des apprentissages
  - En termes d'aménagement fonctionnel d'une salle de classe
  - En termes d'adaptation à une diversité de situations pédagogiques et d'apprentissage
  - En facilitant les interactions en situation de formation
- Faire émerger des projets créatifs et originaux

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Adéquation entre les aménagements proposés et les activités pédagogiques envisagées par les équipes projet dans le cadre de l'Appel à Initiative Créative (AIC)
- Conception ou disposition d'un cadre spatial qui favorise l'apprentissage, les rencontres, les échanges et l'innovation
- Proposition d'équipements et mobiliers pensés pour soutenir les pratiques pédagogiques actives.
- Originalité (emprunte personnelle de l'équipe porteuse du projet) et créativité (approche design thinking centrée sur l'utilisateur qui est au cœur de l'innovation)

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Projet collectif encouragé mais initiative individuelle acceptée
- Accord du directeur de composante
- Réalisme financier du projet (qui ne dépasse pas le budget alloué à l'AIC après estimation chiffrée par le Pôle IPPA)

<b>Semaine du 02 mars 2020</b>	<b>Ouverture de l'appel à initiative créative</b>
<b>Du 09 mars au 02 mai</b>	<b>Accompagnement à distance si nécessaire à la constitution du dossier</b>
<b>04 mai minuit</b>	<b>Clôture de l'appel à initiative créative</b>
<b>A partir de mi-mai</b>	<b>Communication des résultats aux porteurs de projets et aux composantes</b>
<b>A partir de la communication</b>	<b>Début des projets et accompagnement par le Pôle IPPA</b>

### RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES